

Compte rendu de séance

Séance du 20 Octobre 2020

L' an 2020 et le 20 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de Madame LION Sandrine Maire

Présents : Mme LION Sandrine, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoît, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme SAUDE Tatiana

Absent(s) : M. ALIX Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRICHET Louissette à Mme LION Sandrine, Mme DESCAMPS Claire à Mme HUAULT Sylvie, M. CHARRIER Stéphane à Mme SAUDE Tatiana.

Ont été nommé(es) secrétaire : Mme PERCHERON Martine, Mme SAUDE Tatiana

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

Le conseil municipal accepte le compte-rendu du précédent conseil municipal, sans remarque.

1 – Présentation du projet de la ZAC des PERDRIELLES et du Compte rendu d'Activité à la Collectivité révisé au 31/12/2019.

Présentation du projet par Monsieur LECLERC Guillaume, responsable de l'agence Alter Public sur Saumur.

L'aménagement du secteur des Perdrielles s'étend sur une superficie de 2,7 hectares environ, elle est destinée à accueillir des constructions à usage principal d'habitat.

L'aménagement du quartier se fera en plusieurs tranches. Une 1^{ère} phase de travaux s'est déroulé au 6^{ème} semestre 2018 permettant la desserte de 4 terrains à bâtir.

Compte tenu de l'absence de contact pour les 4 terrains à bâtir de la tranche 1, il est proposé de modifier le programme de l'opération concernant les terrains de la tranche 1 initialement prévus en terrains à bâtir libre de constructeur, et d'envisager un programme de construction de logements par un bailleur social sur l'ensemble des terrains à bâtir de la tranche 1. En privilégiant les logements de T1 et de T2 qui font défaut actuellement sur la commune.

Présentation du CRAC (Compte rendu d'activité à la collectivité) révisé au 31/12/2019.

Vu le traité de concession d'aménagement approuvé le 19 novembre 2014,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par ALTER PUBLIC

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité présenté par ALTER PUBLIC

Le conseil municipal approuve, le bilan prévisionnel révisé au 31/12/2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 1 518 K€ HT contre 1 520 K€ HT au bilan précédemment approuvé. Le montant de la participation d'équilibre est inchangé à hauteur de 272 K€.

Vote : Pour : 15, Abs : 3

Monsieur PONCHANT souhaiterait recevoir le bilan avant le Conseil Municipal, Madame le Maire informe que le compte rendu est arrivé la veille en mairie.